

DECRET N°2013-87 DU 19 FEVRIER 2013

portant approbation du budget prévisionnel
de la Société Béninoise des Manutentions
Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-432 du 6 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de la SOBEMAP en sa session du 27 septembre 2012 ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 janvier 2013.

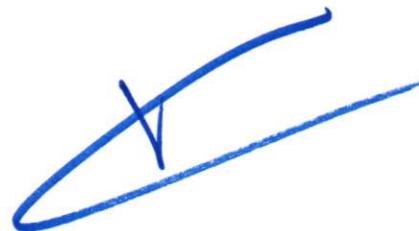
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

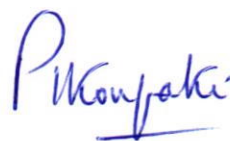
Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

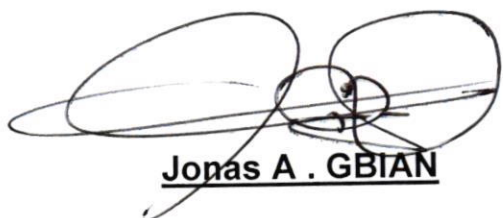
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



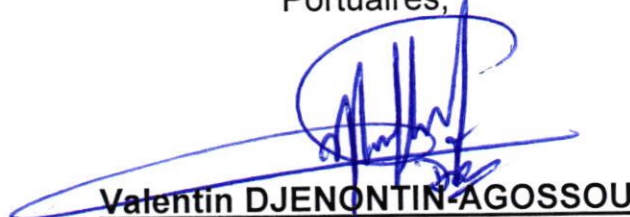
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé de l'Economie Maritime, des
Transports Maritimes et des Infrastructures
Portuaires,



Jonas A. GBIAN



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 4 - CC 4 - HAAC 1 - CES 1 - HCJ - GCONB 1 - SGG 4 - PMCCAGEPPDDDS 2 -
MDCEMIP-PR 4 - MEF 4 - Autres Ministères 23 - DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 - DPE-INSAE-DLC 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 -
IGAA-DCCT-GCONB 3 - CSM 1 - JO 1 - SOBEMAP 4 - DGAE-DGCE 2